



Rapport d'activité CHU 2022

Association FIT Une Femme Un Toit



Rapport rédigé par Amandine Maraval (directrice) et Carole Chotil-Rosa (cadre socio-éducative)

Table des matières :

Mot de la présidente - 2 -

L'ACCUEIL DES JEUNES FEMMES - 4 -

- ADMISSIONS - 4 -
- DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR - 5 -
- TAUX D'OCCUPATION DU CHU - 5 -

LA VIE QUOTIDIENNE AU CHU - 6 -

- L'HÉBERGEMENT - 6 -
- LES AIDES APPORTÉES AUX RÉSIDENTES - 6 -
- LES REDEVANCES VERSÉES PAR LES RÉSIDENTES - 7 -
- L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL - 7 -
- LE RÈGLEMENT GARANT DU CADRE SÉCURISANT - 9 -

LES SORTIES DU CHU - 11 -

Mot de la présidente

2022... des changements, des rebonds, on tient, on échange et on se consolide pour repartir !

Après les importants bouleversements connus en 2021, l'année 2022 a également été riche en changements. En début d'année, un CDD de remplacement pour le congé maternité d'Amandine Maraval directrice du LAO et du CHU est recruté, il permet d'accueillir une nouvelle cheffe de service du CHU, Carole Chotil-Rosa, ancienne éducatrice du CHRS. Le LAO voit les départs de l'équipe précédente se concrétiser, nous acceptons des ruptures conventionnelles. Amandine rentre de congé maternité en mars et le CDD de remplacement prend le relai pour le départ en congé maternité de Cécile Pudebat, la directrice du CHRS mais ne se concrétise pas. La présidente prend alors le relai et assume en binôme avec la cheffe de service Louise Miragliese la direction du CHRS. Bref, les six premiers mois de 2022 restent chaotiques mais nous programmons début juillet un séminaire des cadres, avec des membres du CA, les directrices et les cheffes de service et animé par le cabinet Transfairh. Après la première demi-journée, nous sommes tenues de tout interrompre car la DRIHL vient visiter les deux centres d'hébergement. Si ces visites entraînent du stress, il s'agira en fait d'un moment riche pour faire le point et savoir où nous en sommes. La DRIHL nous rassure, rien de grave, les rapports de visite actent les points à améliorer, cela nous donne une feuille de route bien utile, des priorités... malheureusement laissées en suspens depuis de nombreuses années.

En septembre, les deux directrices sont toutes deux de retour, chacune épaulée par une cheffe de service. Nous reprenons aussi le séminaire des cadres interrompu en juillet, l'occasion de se parler, de revenir sur nos difficultés, de mieux nous connaître, de comprendre nos attentes respectives et de réfléchir aux rôles de chacune, à notre organisation et à son évolution. Nous repartons motivées, conscientes de nos forces, de nos axes d'amélioration et de notre attachement à notre beau projet associatif et au sens de notre engagement et de notre travail.

L'année a aussi été marquée par la recherche d'un nouveau site pour les places de CHU face à l'arrêt de la convention avec l'appart-hôtel Adagio. En effet, coupe du monde de Rugby et JO à Paris incitent tous les hôtels à rénover leurs chambres pour accueillir des touristes. Trouver 49 places pour une durée de moins de deux ans, pas trop loin du LAO et dans le respect du budget d'un CHU est bien compliqué, des pistes en Seine-Saint-Denis sont travaillées mais les craintes de l'isolement des lieux et les besoins de moyens supplémentaires pour assurer la sécurité des jeunes femmes nous contraignent en décembre à renoncer. Nous envisageons alors de fermer les places de CHU mais en échangeant entre les équipes, le CHRS propose d'accueillir 12 places de CHU dans son immeuble à partir de février 2023, après avoir réorganisé les chambres et rénové certaines.

Une année donc bien chargée, une année pendant laquelle la solidarité dans les équipes a permis de faire face et la collaboration entre les directions, les cheffes de service et le bureau s'est consolidée.

femmes à Nantes en novembre avec en ouverture de la première journée le slam d'une jeune femme accompagnée par l'association et en conclusion de la journée de professionnel.es la prise de parole de la Présidente. Enfin une année où pour la première fois l'association a invité les salarié.es et partenaires privilégiés pour un repas festif de fin d'année sur la Seine, un moment de convivialité, d'esprit d'équipe et de bonne humeur ! Car même si les deux dernières années ont été bien difficile,

nous nous consolidons, nous reconstruisons un nouvel esprit FIT toujours centré sur l'émancipation des jeunes femmes mais aussi plus collectif et partagé et tourné vers de nouveaux projets. La construction du passage Dubail s'est en effet redynamisée en 2022 et nous espérons le déménagement du CHRS et le redéploiement des places de CHU fin 2024.

2022 a aussi été une année de consolidation de notre expertise sur l'accompagnement des entreprises s'engageant auprès de leurs salariées victimes de violences conjugales ou intrafamiliales. Notre partenariat avec EDF a été reconduit et nous formons et sensibilisons aussi d'autres entreprises ainsi que des syndicats. Nous avons aussi travaillé à une méthodologie sur ce sujet avec la fédération nationale des CIDFF en l'expérimentant avec 6 CIDFF dans des entreprises de leurs territoires, un séminaire de restitution a conclu en novembre cette belle expérience.

Merci à toutes et tous d'avoir traversé avec nous cette année 2022, merci à l'ensemble des salarié.es, de leur engagement, merci aux partenaires de continuer à croire en notre beau projet et d'être à nos côtés, merci aux administratrices et au Bureau de maintenir le cap, merci à toutes et tous de mettre les jeunes femmes que nous accompagnons au centre de votre engagement !

Membres du Conseil d'Administration 2022

Marie-Noëlle Bas – Administratrice

Marie Becker – Administratrice

Bernadette Collain – Trésorière

Delphine Jarraud – Administratrice

Bénédicte Jaulin – Administratrice

Iman Karzabi – Administratrice

Séverine Lemièrre – Présidente

Marion Muracciole – Secrétaire

Françoise Picq – Administratrice

Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) est la troisième structure gérée par l'association FIT Une Femme Un Toit. Il a été créé dans le cadre des places dites Grenelle le 2 novembre 2020. Ouvert dans

l'urgence, et ce dans l'attente de nouveaux locaux, le CHU s'est installé au 2eme étage d'un appart hôtel. Il avait une capacité d'accueil de 40 places (du 2 novembre 2020 au 31 décembre 2020) puis 49 places (du 1er janvier 2021 au 31 janvier 2023) pour des jeunes femmes isolées victimes de toutes formes de violences sexistes et/ou sexuelles âgées de 18 à 25 ans.

Le CHU a pour mission de répondre aux besoins de mise en sécurité des jeunes femmes victimes de violences. Les notions d'immédiateté et de danger sont deux paramètres intrinsèquement liés à ce dispositif. Il permet, dans son principe, un hébergement et un accompagnement global d'une durée d'un mois renouvelable une fois. Ce temps relativement court permet aux jeunes femmes de trouver un lieu sécurisé pour s'extraire de la situation de violences, se reposer et souffler afin de prendre de la distance face à la situation, réfléchir sereinement à ses projets de vie et penser la suite. Toutes ces étapes permettent à l'équipe de créer du lien avec la jeune femme et d'évaluer la situation dans son ensemble (sécurité, autonomie, situation familiale, scolaire et/ou professionnelle ...) afin de proposer une réorientation adaptée.

Notre volonté est que la durée du séjour reste courte car elle paraît suffisante au regard de ses objectifs, elle sécurise également le lieu et les liens entre jeunes qui cohabitent au quotidien dans une grande proximité. Enfin, elle rend possible la fluidité du flux des entrées des jeunes femmes au sein du centre d'hébergement.

Le CHU a fonctionné durant toute cette période de manière couplée avec le LAO POW'HER, Lieu d'Accueil et d'Orientation de notre association situé à Bagnolet. Les jeunes femmes hébergées ont ainsi bénéficié d'un double accompagnement. Elles ont une référente hébergement / réorientations sur le CHU, et une référente au LAO avec qui elles travaillent autour des violences subies (déconstruction des violences ; accompagnement juridique...).

Les modalités d'accès sont à double entrée : 20 places sont en accès direct via le LAO et 29 places via le SIAO75.

Si le cadre d'intervention du CHU reste clair, il est indispensable d'observer les écarts entre la situation « prescrite » et la situation « réelle ».

L'accueil des jeunes femmes

Le CHU a hébergé, en 2022, 80 jeunes femmes.

▪ Admissions

51 nouvelles admissions ont eu lieu en 2022.

40 d'entre elles ont été orientées directement via le LAO POW'HER. Ce sont donc seulement 11 jeunes femmes accueillies au CHU qui ont sollicité le SIAO75 directement pour une mise en sécurité. Nous sommes conscientes que nous sommes éloignées des préconisations de la DRIHL et de son objectif de régulation centralisée.

Toutefois, la réalité montre que ce public est hors radar. Ces jeunes femmes ne sollicitent pas les structures de droits communs pour être accompagnées. C'est en ce sens, d'ailleurs, que le LAO a été créé. Cette différence entre l'objectif initial et la réalité ne nous surprend donc pas. L'idée est de s'appuyer sur le LAO POW'HER pour faire également émerger les demandes auprès des SIAO. C'est un intermédiaire. L'équipe du LAO POW'HER s'est toujours mise en lien, en amont (places SIAO75) ou très rapidement après (places accès direct LAO) avec le SIAO75 pour demander la mise en sécurité au CHU ou transmettre l'information.

▪ **Durée moyenne de séjour**

En 2022, la durée moyenne de séjour a été de 4,7 mois.

Si la durée prescrite est de 2 mois, il est très difficile d'obtenir dans ce laps de temps des propositions de réorientation adaptées aux situations des jeunes femmes accueillies. Le contrat de séjour a alors été renouvelé autant que de besoin pour assurer la continuité d'hébergement, le temps de trouver une réorientation adaptée et plus stable pour la jeune femme.

Cette durée de séjour s'explique aussi par le fait que, sur les 80 jeunes femmes hébergées en 2022, 17 étaient en situation irrégulière. Si nous pratiquons l'accueil inconditionnel quelle que soit la situation administrative des jeunes femmes, comme la loi le prévoit, nous sommes confrontées au peu de solutions qui leur sont proposées. Nous avons donc des jeunes femmes sans papiers, présentes depuis plus d'un an et demi sur la structure, et à qui, malgré des demandes de place en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale datant de plusieurs mois, ne reçoivent aucune proposition.

▪ **Taux d'occupation du CHU**

Le taux d'occupation du CHU a été en 2022 de 71,86% (12 853 journées, sur un total de 17 885 (365 jours x 49 places). Ce taux s'explique principalement par la grande difficulté de recrutement et de stabilisation des équipes, le manque de travailleuses sociales nous a contraintes à limiter les entrées pendant plusieurs mois.

En 2022, 2 postes de travailleuses sociales étaient prévus sur le CHU. L'un des postes est occupé de manière pérenne par Bribo GUEHI, qui travaille au CHU depuis le mois d'août 2021. Le second poste a été vacant entre février et mai 2022, suite au départ de Camille TROADEC, et de juillet à août suite au départ de Manon EYHERART. Depuis le mois de septembre, le poste est occupé par Esther PARDO.

Par ailleurs, la décision d'ouvrir un poste de cheffe de service a été rapidement suivie d'effet au regard du besoin d'un encadrement plus affirmé, notamment pour gérer les conflits quotidiens.

Pour préserver la qualité de l'accompagnement et les conditions de travail, il a été décidé de limiter les accueils le temps que l'équipe soit stabilisée. Les mois de septembre, octobre et novembre 2022 ont été des mois pleins, et de nombreuses mises en sécurité ont été possibles. A partir du mois de

décembre 2022, nous avons dû à nouveau limiter le nombre d'admissions en vue du déménagement et de la réduction du nombre de places à partir du 31 janvier 2023.

La vie quotidienne au CHU

▪ L'hébergement

Les jeunes femmes partageaient des studios (à 2) ou des appartements de 2 pièces (à 3 ou 4 selon la surface de l'appartement). Ces appartements disposaient d'une kitchenette avec des plaques, un frigo et un micro-onde, et d'une salle de bain.

Cette disposition était à la fois TRES confortable pour ces jeunes femmes (cuisine et sanitaire intégrée, télévision et nécessaires de cuisine mis à disposition, bon entretien des logements, équipe de l'hôtel présente au quotidien, équipe au même étage...) et TROP confortable. En effet, face aux propositions de réorientations dans des établissements offrant moins de confort matériel, nous observons de nombreux refus. Cette dimension de « confort » est donc particulièrement difficile à gérer face au parc d'hébergement global. L'association FIT Une Femme Un toit pense que le beau et le bien logé participe à la revalorisation tant mise à mal de ces jeunes femmes, mais le principe de réalité nous a demandé de réfléchir et trouver un équilibre entre la qualité de l'hébergement proposé par l'association et les possibilités de réorientations en externe.

▪ Les aides apportées aux résidentes

Les jeunes femmes qui n'ont pas ou peu de ressources bénéficient de Tickets Services distribués chaque semaine au CHU. Dans un souci d'équité de traitement entre les jeunes femmes, l'organisation d'attribution a été affinée. A partir de 2022, le montant a dépendu du « reste à vivre » des jeunes femmes. Un système de grille a été mis en place pour objectiver les quotients. A savoir que le montant maximal est à hauteur de 38,5€ par semaine. Une des particularités du public jeune réside dans la grande précarité. A cet âge charnière peu de droits leur sont ouverts. Le RSA, pourtant symbole du montant minimum pour survivre au quotidien, exclut les moins de 25 ans isolé.es. De ce fait, la quasi-totalité des jeunes a bénéficié des tickets alimentaires avec lesquels elles peuvent faire des courses (alimentation et hygiène).

Un plein de produits alimentaires et d'hygiène a également été fait en fin d'année pour assurer les besoins en urgence et utiliser les tickets avant leur date de péremption.

Les éducatrices disposaient ainsi de quelques produits alimentaires dans leur bureau, qu'elles donnaient aux jeunes femmes qui n'avaient rien à manger à leur arrivée, ainsi que de produits d'hygiène de base (brosse à dents, dentifrice, protections menstruelles notamment). De nombreuses jeunes femmes arrivaient avec très peu d'affaires et de vêtements ; le LAO ayant reçu des dons de vêtements, les jeunes femmes pouvaient prendre des vêtements dans ce stock.

▪ Les redevances versées par les résidentes

C'est aussi à partir de septembre 2022 que la mise en place de la participation financière s'est organisée. Les jeunes femmes disposant d'un reste à vivre supérieur à 300€ mensuels ont été invitées à payer une participation aux frais de leur hébergement, fixé à 10% sur le « reste à vivre ». Il est pour nous la base indispensable à prendre en compte pour un traitement équitable institutionnel et un sentiment d'égalité entre les jeunes femmes.

Même si cette mise en place a été annoncée à l'avance, discutée lors des réunions collectives, son acceptation a été difficile, puisque 7 jeunes femmes s'en sont acquittées au minimum une fois, alors que 8 jeunes femmes supplémentaires auraient dû le faire. Elles ont été relancées, mais ne s'en sont pas acquittées.

Au regard du changement de localisation du CHU et de la fermeture partielle de places prévues pour le 31 janvier – nous en reparlerons plus bas – il nous a été difficile de cadrer ces absences de paiement malgré le fait que nous étions conscientes des sentiments d'injustice que cela pouvait engendrer.

En 2022, le montant des redevances s'élevait à : 866.90 euros.

▪ L'accompagnement social global

Les travailleuses sociales proposaient aux jeunes femmes, dont elles assuraient le suivi, des rendez-vous individuels à un rythme régulier, et qui étaient rendus obligatoires. Ils permettaient d'évaluer la situation des jeunes femmes, en vue de réfléchir à leur réorientation. Ils servaient aussi à aider ou orienter les résidentes pour leurs démarches administratives. Les jeunes fixaient aussi avec leur éducatrice les rendez-vous au LAO. En effet, dans une volonté de regards croisés et pluriprofessionnels, les jeunes avaient l'obligation de rencontrer au moins une fois la juriste, la psychologue et la conseillère conjugale et familiale du LAO. Outre l'avantage de cette approche holistique pour une réorientation plus adaptée, cette obligation permettait aussi à chaque jeune femme de rencontrer ces professionnelles et peut-être casser des représentations erronées des fonctions de chacune. Ainsi, plusieurs jeunes femmes, pourtant réticentes au départ à certains de ces suivis se sont engagées dans un accompagnement à plus ou moins long terme.

Concernant l'accompagnement sur la « déconstruction des violences » avec une éducatrice du LAO, l'obligation d'un suivi tout au long du séjour au CHU a régulièrement été remise en question par l'équipe pluriprofessionnelle. En effet, certaines jeunes femmes n'ont pas de repères. Elles ne connaissent pas le cadre notamment sécurisant. Mettre ce cadre permettait aussi aux jeunes de se sentir quelque peu portées, de tester la qualité du lien pour celles qui ont connu des relations abandonniques et par la même de se sentir enfin importantes. Enfin, déconstruire les violences nous semble être un préalable pour éviter la réitération de situations violentes à l'avenir. Il nous semblait alors intéressant d'un point de vue éducatif et psychologique d'instaurer cette obligation. Mais l'activité très dense du LAO, les absences répétées des jeunes aux rendez-vous, notre volonté qu'elles

soient pleinement actrices de leurs projets, nous ont amenées à supprimer en septembre cette obligation de double référence tout au long de leur séjour. Nous avons toutefois gardé l'idée d'un premier rendez-vous obligatoire afin de comprendre les objectifs d'un tel accompagnement. A elles alors de s'en saisir ou pas.

L'accompagnement au CHU se fait aussi de manière collective. Cela peut passer par de l'aide à la gestion du quotidien pour des résidentes parfois très jeunes et qui peuvent avoir besoin d'aide pour prendre soin de soi et de son lieu de séjour, faire les courses, apprendre à se faire à manger, partager son quotidien avec autrui via des médiations au sein des colocations, se faire du bien et s'ouvrir aux autres par le biais des ateliers et de sorties collectives.

Les médiations ont occupé une part importante de ce travail quotidien. En effet, partager des espaces comme la cuisine et la salle de bains, à deux, trois et parfois quatre peut se révéler difficile et nécessiter un accompagnement.

Un atelier cuisine a régulièrement eu lieu en 2022. Le vendredi soir, Bribo proposait à une ou deux résidentes de cuisiner dans le bureau des éducatrices (situé aussi dans un appartement muni d'une kitchenette), avec leur aide, et de partager le repas ensuite avec quelques autres résidentes. Cet atelier a permis de créer du lien entre les jeunes qui pour la majorité est très isolée, de connaître les cultures et savoir-faire culinaires des unes et des autres, de passer un temps privilégié entre l'éducatrice et les jeunes. Il a permis également de se rendre compte de leur autonomie sur des activités simples comme faire les courses, gérer un tout petit budget, et cuisiner pour un petit nombre de personnes. En 2022, environ 20 jeunes ont participé à ces ateliers.

Chaque premier vendredi du mois, était organisée une réunion collective se déroulant dans la salle de petit-déjeuner de l'hôtel. Toutes les résidentes devaient y participer, en présence des éducatrices, de la cheffe de service et/ou de la directrice. Ces réunions servaient à rappeler les règles de fonctionnement collectif, à aborder les difficultés que rencontraient les jeunes au sein du CHU ou à collecter leurs souhaits. Cette année, elles ont notamment pu aborder :

- le manque de prise en charge des frais de transports : cela nous a conduit à dégager un petit budget dédié à l'achat de tickets de transports que les éducatrices distribuaient lorsque les jeunes avaient des rendez-vous au LAO ou des rendez-vous médicaux.
- le souhait de pouvoir participer à des sorties culturelles : une adhésion à « Cultures du Cœur », organisme dépendant du Secours Populaire, a été demandée.

Cet été, plusieurs sorties ont été proposées aux jeunes femmes présentes sur la structure comme des expositions et un pique-nique. Une sortie pour les fêtes de fin d'année a aussi été organisée, réunissant des jeunes des trois établissements de l'association, et à laquelle quinze jeunes du CHU ont participé.

Pour les fêtes de fin d'année, les jeunes femmes ont bénéficié de tickets alimentaires supplémentaires et se sont organisées pour mettre en place des repas collectifs festifs en présence des éducatrices.

[La santé des jeunes femmes accueillies](#)

Les conséquences des violences que les jeunes femmes ont subies s'observent aussi dans les problèmes de santé qu'elles peuvent rencontrer. C'est d'ailleurs lorsqu'elles sont enfin en sécurité que

les problèmes de santé se multiplient. Elles décompensent d'une manière ou d'une autre lorsque la situation leur permet.

S'il est rassurant que le corps et le psyché puissent enfin réagir normalement à la situation anormale, il n'en est pas moins difficile pour la jeune, l'équipe voire le collectif d'assurer la gestion de ces manifestations.

Pour nous y aider, l'ouverture de droits à la sécurité sociale est une des premières démarches que les jeunes femmes et l'équipe demandent lorsqu'elles intègrent le CHU. En effet, souvent, elles étaient rattachées à leurs familles maltraitantes ou leur ex conjoint violent, soit les jeunes femmes ne connaissaient, n'avaient pas fait leurs démarches ou même, n'en avaient pas le droit (jeunes femmes sur le territoire depuis moins de trois mois...).

L'ouverture de droits leur a permis de bénéficier de suivis médicaux adaptés.

Cette année, 8 jeunes femmes ont été hospitalisées pour un séjour de plus de 24h. 3 l'ont été dans un service de psychiatrie, 1 dans un service de neurologie, 2 en gynécologie, 1 dans le cadre d'une maladie chronique, 1 à la suite à des coups reçus de la part d'un tiers. Pour 6 de ces 8 hospitalisations, elles étaient clairement en lien avec les violences subies et/ou leurs conséquences.

La question du suivi voire de l'hospitalisation en psychiatrie est une problématique récurrente au sein du CHU. Nous hébergeons des jeunes femmes vulnérables et fragilisées par les violences ; une grande partie d'entre elles souffrent de symptômes de stress post traumatiques. Les suivis psychologiques et psychiatriques dont elles auraient besoin sont difficiles à mettre en œuvre, principalement en raison du manque de structures adaptées, accessibles (sans dépassement d'honoraires) et disposant de créneaux disponibles dans un délai court. Mais aussi parce que les jeunes femmes peuvent parfois avoir des a priori sur ces soins qu'il nous faut d'abord lever. C'est l'objet de certains rendez-vous avec les éducatrices et aussi avec la psychologue du LAO que les jeunes doivent rencontrer à leur arrivée dans l'établissement.

- **Le règlement garant du cadre sécurisant**

A leur arrivée, les jeunes femmes signent un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC), un Contrat de Séjour pour les établissements non règlementés, auquel est intégré un règlement intérieur qui prévoit leurs droits et leurs devoirs, ainsi qu'une échelle de sanctions en cas de transgressions du règlement intérieur.

L'échelle des sanctions a été élaborée avec les jeunes femmes lors d'une réunion collective participative. Elle est régulièrement revue avec elles. C'est un bel outil éducatif et une grande base de discussion. Le règlement intérieur l'est également.

Echelle des sanctions CHU

Avertissement	Exclusion différée (le temps de trouver une solution)	Exclusion immédiate
Donner l'adresse du CHU à une personne hors auteur	Donner l'adresse à l'auteur	Violences physiques et/ou sexuelles
Non-respect du personnel de l'hôtel, des résidentes et des équipes éducatives	Faire venir quelqu'un dans l'enceinte de l'hôtel	Menaces de mort
Fumer dans les chambres	Injures, menaces, intimidations	Vol
S'alcooliser à en altérer son discernement		Faire venir l'auteur au sein du CHU
Absentéisme entre 3 et 7 jours au sein du CHU sans avertir l'équipe	Absentéisme de plus de 7 jours au sein du CHU sans prévenir l'équipe	Se prostituer au sein de l'hôtel /attendre le client devant l'hôtel ou proposer aux autres jeunes femmes de se prostituer
3 absences au rdv (sans prévenir préalablement ni justificatifs ultérieurs)		Infractions dans les chambres (ouverture d'autres chambres, destruction du mobilier ou des locaux...)
Dormir dans une autre chambre		Destruction ou tentative de destruction des vidéos de surveillance et du système électrique de l'hôtel
Bruit après 22h00		

3 avertissements amènent à une fin de prise en charge différée.

Les exclusions peuvent être décidées dans l'objectif de protéger la jeune femme et/ou de protéger le collectif. En cas de préjudice subi par l'équipe, l'hôtel ou les jeunes, le CHU se réserve le droit de porter plainte contre la jeune en plus de l'exclusion.

En 2022, 13 jeunes femmes ont reçu un avertissement. Nous avons eu à prononcer 7 fins de prise en charge différée et 11 exclusions immédiates.

Pour les exclusions et fins de prise en charge différée, les motifs ayant conduit à ces sanctions sont les suivants :

- 3 exclusions ont été prononcées à la suite de faits de violence. Il s'agit de 3 résidentes qui ont menacé une autre résidente avec un couteau ou qui ont frappé une autre résidente. Ces faits graves empêchent le maintien de la jeune au CHU. La gestion des conflits et de la violence est quotidienne. Beaucoup de jeunes femmes ne connaissent que les rapports violents, ne reconnaissent que cette seule solution pour se défendre. Beaucoup sont ainsi victimes et autrices de violences. Le CHU tente d'introduire d'autres modes de communication dans la limite de la mise en danger de soi-même et d'autrui.

- 7 exclusions ou fins de prise en charge différées pour avoir fait rentrer dans l'hôtel et dans la chambre une personne extérieure au CHU. Les jeunes femmes du CHU ne peuvent recevoir de visites au sein de l'établissement. Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, elles ne peuvent pas non plus donner l'adresse à des personnes extérieures. Cette règle est difficile à accepter pour un certain nombre de jeunes femmes. C'est dans quasiment toutes les situations leur petit ami ou un.e ami.e qu'elles ont fait rentrer dans établissement.
- Une résidente a donné suffisamment d'éléments à son compagnon violent pour qu'il retrouve son lieu d'hébergement et s'introduise dans l'hôtel, commettant même des violences à son égard sur le lieu. Dans cette situation là, ce n'est pas une exclusion qui a été prononcée, mais une réorientation immédiate afin qu'elle bénéficie d'un autre lieu d'hébergement où elle puisse être en sécurité. Dans l'attente de ce lieu, l'association a payé des nuits d'hôtel via notre partenaire HSP.
- D'autres exclusions ont eu lieu pour des jeunes femmes ayant commis des dégradations (1), pour des jeunes femmes ayant refusé une orientation adaptée ou refusant les démarches nécessaires à leur orientation (3), pour des manques de respect important des autres résidentes (2) via un cumul de transgressions importantes du règlement de fonctionnement et une pour s'être prostituée à l'hôtel.

Les sorties du CHU

52 Jeunes femmes sont parties du CHU en 2022. Sur ces départs :

- 31 peuvent être qualifiées de réussite du dispositif puisque les jeunes femmes accompagnées par le CHU ont poursuivi leurs parcours de sorties de violences : 5 sont parties vers un Foyer de Jeunes Travailleurs.euses, 2 ont été orientées dans des structures mères enfants après leur accouchement à la Maternité, 5 ont été accueillies au CHRS Les UniversElles de notre association ; 2 dans un autre CHRS, 6 ont été orientées vers un autre Centre d'Hébergement d'Urgence, 9 ont quitté le CHU et étaient à leur sortie hébergée par un tiers non-auteur (ami, famille...), 1 a obtenu un logement social, 1 jeune femme a obtenu une place en résidence étudiante. Parmi notre public d'étudiantes, nous observons depuis l'ouverture du LAO et du CHU une grande part d'élèves infirmières. Cela mériterait d'analyser cet élément mais en tout état de cause, au niveau du logement, elles n'ont pas accès aux résidences étudiantes publiques puisque leur formation est financée par les Régions et non par le ministère de l'Enseignement supérieur. Cela rend plus difficile leur accès à des logements adaptés à leur situation d'étudiantes.
- 6 témoignent de la complexité des départs des lieux de violences et qui comprend plusieurs allers-retours avant un départ définitif du fait de l'emprise, du sentiment d'isolement et de leur fort sentiment de culpabilité. Ces jeunes femmes ont donc décidé de repartir vers le domicile familial / conjugal. Nous ne voyons pas cela comme un échec mais comme une étape faisant partie du processus.

- 11 ont été exclues du CHU. Les décisions d'exclusion sont toujours difficiles à mettre en œuvre matériellement et psychologiquement. Une partie d'entre elles a bénéficié de quelques nuitées d'hôtel suite à leur exclusion en attendant une réorientation ou une solution alternative (2 ou 3 nuits). Pour toutes celles qui l'acceptaient, une demande de réorientation a été formulée auprès du SIAO. Ces jeunes, souvent en perte de repères, de cadre, testent régulièrement les limites du lien avec les éducatrices, doivent rapidement comprendre les règles de vie commune dans une relation saine avec des colocataires dans de petits espaces partagés. Le CHU doit à la fois accompagner chaque jeune femme dans l'acquisition individuelle de ces repères tout en assurant la sécurité collective. Et ce n'est pas chose aisée car le CHU est dans beaucoup de situations la première « personne » à marquer les limites. L'exclusion a donc également un objectif éducatif.
Toutefois, on sait qu'une fois exclues, elles peuvent être pénalisées par le système qui fonctionne à flux très tendu. Cet objectif éducatif se voulant être une étape dans un discours logique devient un point final...et bien souvent nous les revoyons plusieurs semaines plus tard au LAO dans une situation critique. Ainsi, il est important de considérer le droit à l'erreur pour ce jeune public et ne pas leur fermer de nouvelles portes leur permettant d'intégrer les règles. C'est pourquoi, nous travaillons en étroite liaison avec d'autres structures pour jeunes femmes victimes de violences afin de s'assurer de la poursuite de l'hébergement dans un autre cadre.
- 6 ont quitté le CHU sans donner aucune information à l'équipe. Une disparition inquiétante est systématiquement déclarée aux services de police. Dans 2 des cas, les jeunes femmes ont été repérées, enlevées par les auteurs. Toutefois, lors de l'interpellation par les services de police aux domiciles, les jeunes femmes niaient les faits malgré leurs nombreux messages de demande à l'aide à l'équipe éducative. Notre intervention rencontre alors ses limites. Nous serons toutefois bien entendu présentes si elles revenaient au LAO.

Parmi les 28 autres jeunes femmes accompagnées par le CHU en 2022, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès d'une jeune femme à cause de graves problèmes de santé. Cela a été un véritable choc pour les jeunes femmes comme pour l'équipe. Des temps collectifs et individuels ont été organisés. Malgré cela, nous pensons qu'il serait nécessaire de penser la gestion de ces situations choquantes avec l'ensemble des membres de l'association – réfléchir à la place de l'association vis-à-vis de la famille bien souvent premier auteur de violences, vis-à-vis des médecins, des services de police, restitution d'affaires au conjoint, participation à l'enterrement avec les jeunes du CHU qui se sont liées d'amitié avec la défunte.

Les 27 autres jeunes femmes, suivies en 2022, ont toutes quitté les chambres de l'appart hôtel au plus tard au 31 janvier 2023. Une solution a été trouvée pour toutes les jeunes femmes grâce au partenariat efficient du SIAO75. En effet, l'un des enjeux de l'année 2022 pour le CHU était de trouver de nouveaux locaux nous permettant de nous y installer en attendant l'intégration des locaux actuels du CHRS (2025). La convention avec l'hôtel a pris fin le 31 janvier 2023. Si ce partenariat les rassurait financièrement durant toutes les périodes de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID 19, la perte financière était bien plus problématique pour eux avec l'arrivée de la coupe de Monde de Rugby en septembre 2023 et des JO 2024. Cette réalité s'est imposée à nous à chaque négociation avec d'autres hôtels. Nous avons également recherché des bâtiments entiers mais le financement de la DRIHL ne

nous permettait pas d'assurer à la fois l'accompagnement des jeunes femmes et la sécurité 24h/24. Les locaux étaient trop éloignés et auraient mis la structure en difficulté.

Aussi, la décision a été prise de fermer 37 places en attendant l'intégration des locaux du CHRS actuel en 2025. Les 12 places restantes ont été accueillies au sein du bâtiment accueillant jusqu'alors le CHRS dans des chambres à 3. Pour ce faire, la directrice et la cheffe de service du CHRS ont tout mis en œuvre pour accueillir les jeunes femmes dans de très bonnes conditions (travaux, actualisation des documents administratifs, accueil chaleureux...). Le personnel encadrant a dû être restreint. Carole CHOTIL-ROSA a fait l'objet d'un licenciement économique, Esther PARDO a rejoint les effectifs du LAO. Bribo GUEHI reste alors l'unique éducatrice auprès de 12 jeunes femmes pour assurer un accompagnement global. Pour des raisons de logique, la direction a également été modifiée. Dorénavant, c'est la directrice du CHRS, Cécile PUDEBAT qui dirige le CHU avec la cheffe de service Louise MIRAGLIESE. Une page se tourne, l'organisation est modifiée mais le livre reste ouvert grâce au CHRS !